

## Guide du gestionnaire pour la veille

## Plantes exotiques émergentes

Janvier 2016



Aujourd'hui, les espèces exotiques envahissantes (EEE) représentent l'une des principales causes de perte de biodiversité dans le monde. Il est donc important de bien les connaître pour pouvoir les combattre.

Une espèce exotique envahissante ou espèce invasive est une espèce exotique (allochtone, non indigène) dont l'introduction (volontaire ou fortuite par l'Homme), l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives sur les services écosystémiques et/ou socio-économiques et/ou sanitaires négatives.

*(UICN, 2000 ; Pysek et al., 2009 ; Genovesi et Shine, 2011 ; Parlement européen et conseil de l'Europe, 2013)*

Disposer d'un système de veille ou de surveillance efficace et opérationnel est indispensable dans la mise en œuvre de la détection précoce de plante exotique et d'actions rapides de gestion.

Les espèces prioritaires pour la détection précoce sont d'une part les espèces absentes d'une région et/ou du bassin mais connues ailleurs (région voisine, zone naturelle voisine, autre bassin versant, etc.) pour être très envahissantes et risquant d'être introduites, et d'autre part les espèces présentes mais très localisées, pas forcément envahissantes mais risquant de le devenir.

*Coord. Hudin S., Haury J., Matras R., Anras L. et al., 2014. Gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire – Stratégie 2014-2020, Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels.*

Ce guide est établi pour permettre la détection la plus précoce possible de l'arrivée de nouvelles plantes aquatiques exotiques envahissantes dans la région et vous accompagner dans la décision de gestion.



Crassula Helmsii © N. Pipet (IIBSN)



Aponogeton distachyos © P. Voix (SMBB)

## Observatoire régional des plantes exotiques envahissantes des écosystèmes aquatiques de Poitou-Charentes (ORENVA)

L'origine de ce projet part d'un constat partagé : la prolifération de plantes exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques de l'ancien territoire de Poitou-Charentes. Face à ce constat, la Région a eu l'initiative de rassembler les gestionnaires pour créer un réseau d'acteurs, partageant les procédures d'échange et les expériences, en proposant la mise à disposition d'un outil partagé de connaissance et d'aide à la gestion.

En 2008, cet outil a pris la forme d'un observatoire, l'ORENVA, qui se met au service d'une politique cohérente et intégrée des milieux humides et des cours d'eau du territoire.

Des exemples de détection précoce, à partir de 2013 en région, ont initié au sein de l'ORENVA la définition de ce guide. Ces 2 premières fiches sont consultables dans [l'onglet « plantes émergentes »](#)<sup>1</sup> du site de l'ORENVA (*Crassula helmsii* et *Aponogeton distachyos*).

Pour découvrir les missions de l'observatoire et les acteurs engagés, tout savoir sur les plantes exotiques envahissantes, et pour accéder aux observations et aux cartographies de terrain, rendez-vous sur le site internet de l'ORENVA: [www.orenva.org](http://www.orenva.org)

Et pour accompagner la démarche de veille sur les plantes exotiques émergentes, l'ORENVA met à disposition des acteurs :

- Un guide de l'observateur
- Un document cadre pour la veille
- Une fiche d'intervention
- Un partage d'expériences de gestion
- Une liste des plantes exotiques envahissantes en Poitou-Charentes

<sup>1</sup> Emergente : Espèce apparue récemment sur le territoire dont l'ampleur de la propagation n'est pas connue ou reste encore limitée.

FY F. Liste provisoire des espèces exotiques envahissantes de Poitou-Charentes. Conservatoire Botanique National Sud Atlantique

## Éléments d'aide à la décision

Une nouvelle plante exotique émergente a été détectée sur votre territoire de gestion. L'ORENVA peut vous accompagner dans le cadre d'une réflexion collective sur la gestion appropriée.

Gestionnaire va sur site  
Pour information  
riverains + prise de  
photos

Prospection sites  
alentour (milieux de  
même nature) pour  
recherche espèce  
détectée

Rédaction d'une fiche  
**détection précoce-  
alerte**  
*(Détaillée page 6)*

Réflexion collective par  
consultation du groupe  
de référents de  
l'ORENVA

## Evaluation des risques Mode de gestion

Avis collégial suite à la consultation du groupe de référents de l'ORENVA en lien avec le gestionnaire local.

OU

### Intervention préconisée

Rédaction d'un protocole d'intervention, ébauche du montage de projet (moyens techniques, budget à mobiliser, plan de financement prévisionnel ...)

### Suivi renforcé préconisé

Sur au moins un cycle annuel après détection (pour une meilleure connaissance de la plante, son développement ...). Rédaction d'un protocole de suivi renforcé (moyens techniques à mobiliser ...)

Décision de gestion par le gestionnaire local \*

\* Actualisation de la fiche détection précoce-alerte

Mise en œuvre de la gestion préconisée

Communication au niveau local

Surveillance du site et évaluation de la gestion

## Fiche « Détection précoce – alerte » de plante exotique émergente en Poitou-Charentes

*Cette fiche est rédigée par le technicien local (avec l'appui du coordonnateur de bassin (cf. carte en dernière page) et/ou la cellule régionale de l'ORENVA.*

*Elle a pour objectif un « porté à connaissance » de l'arrivée d'une nouvelle plante émergente et d'être un outil d'aide à la décision pour une future intervention.*

### 1. Titre

Présence avérée de (Genre, espèce) – dans le département de X

### 2. Photos

Prévoir plusieurs plans différents :

- plan large (station),
- plan rapproché (plante dans son ensemble),
- gros plan : éléments d'architecture de la plante (feuilles, fleurs, insertion des feuilles sur la tige, etc.)

*NB : ne pas hésiter à multiplier les prises de vue, mieux vaut des photos superflues que manquantes.*

### 3. Localisation dans la commune

Localisation nécessaire pour situer la commune dans son contexte départemental ou régional.

*NB : localisation limitée à la commune car donnée sensible*

### 4. Site

Description du site avec bref historique, localisation / bassin versant, cours d'eau le plus proche (pour évaluer les risques de propagation).

## 5. Observation

- Date de 1ère observation de la plante ;
- Nom des observateurs ;
- Description du site (type de milieux, intérêt écologique, superficie, connexions ...)
- Description de la station : nombre de pieds (*typologie cf fiche état des lieux sur le site internet de l'ORENVA*), nombre de tâches, superficie totale occupée, surface du plan d'eau ; espèce recherchée autour de l'endroit où elle a été observée (voir si autre station de développement, voir en aval si espèce repérée sur les berges ou dans le lit de la rivière, d'un cours d'eau, d'un fossé).

## 6. Références

- Classement (Invasive avérée, potentielle ou à surveiller) sur la liste des plantes exotiques envahissantes de Poitou-Charentes (*cf. liste PEE CBNSA sur le site ORENVA*) ;
- « Dans l'état actuel des connaissances, première observation en milieu naturel sur l'ancien territoire de Poitou-Charentes ». Et ailleurs ? (si infos, souvent en limite méridionale ou septentrionale pour certaines espèces) ;
- Lien vers document alerte sur site internet CBNSA (s'il existe) et autres sites (ORENVA, structure locale).

## 7. Gestion envisagée

- Mode de gestion envisagée après consultation du groupe de référents de l'ORENVA ;
- Moyens locaux d'intervention du maître d'ouvrage ayant une compétence pour l'assurer (si une intervention a été préconisée par le groupe de référents).

**8. Contacts de la structure** (observateur privilégié) qui a fait remonter l'observation au niveau régional (tel et mail)  
Auteurs, relecteurs.

## Contacts référents ORENVA

L'ORENVA est co-animé par le Forum des Marais atlantiques, l'Observatoire Régional de l'Environnement en Poitou-Charentes et la Région.

[contact@orenva.org](mailto:contact@orenva.org)

Consulter la page de présentation de la cellule d'animation :  
[www.orenva.org/La-cellule-d-animation-regionale.html](http://www.orenva.org/La-cellule-d-animation-regionale.html)

### Les coordinateurs de bassin (N2)

#### Etablissement Public Territorial de Bassin de la Sèvre Nantaise

Contact : Sébastien Renou  
[srenou@sevre-nantaise.com](mailto:srenou@sevre-nantaise.com)  
02 51 80 09 51

#### Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre Niortaise

Contact : Nicolas Pipet  
[nicolas.pipet@sevre-niortaise.fr](mailto:nicolas.pipet@sevre-niortaise.fr)  
05 49 78 02 60

#### UNIMA

Contact : François-Xavier Robin  
[fx.robin@unima.fr](mailto:fx.robin@unima.fr)  
05 46 34 34 10

#### Syndicat mixte d'accompagnement du SAGE Seudre

Contact: Jean-Philippe David  
[sageseudre@gmail.com](mailto:sageseudre@gmail.com)  
05 46 22 19 73

#### Etablissement Public Territorial de Bassin de la Charente

Contact: Denis Rousset  
[denis.rousset@fleuve-charente.net](mailto:denis.rousset@fleuve-charente.net)  
05 46 74 00 02

#### Cellule d'animation du SAGE Thouet

Contact: Pierre Péaud  
[sage.thouet@valleedouthouet.fr](mailto:sage.thouet@valleedouthouet.fr)  
05 49 64 85 98

#### Etablissement Public Territorial de Bassin de la Vienne

Contact: Anne-Charlotte Jean  
[ac.jean@eptb-vienne.fr](mailto:ac.jean@eptb-vienne.fr)  
05 55 06 39 42

#### Syndicat Mixte d'études pour la gestion et l'aménagement de la Boutonne

Contact : Clémentine Gauffillet  
[symboutonne@wanadoo.fr](mailto:symboutonne@wanadoo.fr)  
05 46 26 29 66

#### Syndicat mixte Charente eaux

Contact: Alain Marchegay et Mickaël Canit  
[amarchegay@charente-eaux.fr](mailto:amarchegay@charente-eaux.fr)  
[mcanit@charente-eaux.fr](mailto:mcanit@charente-eaux.fr)  
05 16 09 60 22

